



Le Groupe Fnac-Darty enclenche la fusion des filiales Darty

Le Groupe Fnac Darty a communiqué le 30 juin sur son projet de fusion de l'ensemble des filiales Darty au sein de Darty Île-de-France. Les managers ont été informés dans la matinée. Les organisations syndicales en début d'après-midi et les équipes le sont au fur et à mesure.

À date ce que l'on sait de ce projet :

Réorganisation juridique de Darty pour fin 2027

- Transfert de Darty Grand Ouest et de Darty Grand Est au sein de Darty Ile de France avec ensuite probablement une modification de la situation juridique de Darty et Fils détenteur de DIF (process juridique pas encore connu)

Calendrier probable :

- Juillet 2026 : Une information au CSE
- Septembre 2026 Information-consultation sur le projet juridique
- Octobre 2026 : négociation d'un accord de méthode
- Octobre 2026 à fin 2027 :
 - o Négociation d'un accord d'anticipation ou d'adaptation visant à un statut commun des salariés par métiers
 - o Remise en cause dans un premier temps de tous les accords portant sur la rémunération avec un travail intensifié de refonte de la rémunération des vendeurs.
 - o Probable Transfert de DGO et DGE vers Darty et Fils (Darty Ile de France) avec une modification de la situation juridique (contexte juridique à préciser)
- A terme nouvelles élections CSE au sein de cette nouvelle entité avec fin des 3 CSE existants

L'impact social vision Fnac-Darty

Le Groupe joue la carte de la bienveillance et se veut rassurant sur l'emploi en indiquant qu'il n'y aurait pas de perte d'emploi même au niveau des sièges et service RH.

En termes de rémunération, ce serait même l'opportunité, toujours d'après le groupe, d'intensifié la refonte prévue de la rémunération des vendeurs et également de créer un statut identique du salarié par métier.

Ce projet serait motivé :

- Par la simplification des processus de gestion et de décision, tant sur le plan opérationnel qu'informatique.
- Par un statut commun des salariés Darty mais qui pourrait toutefois faire coexister quelques différences de fonctionnement notamment en termes d'organisation du temps de travail

La vision CGT de ce projet :

Au lendemain de l'annonce, difficile, bien sûr, d'avoir une vision claire de l'impact réel sur les postes de travail, les effectifs, la rémunération, la participation, l'intéressement, etc.

Toutefois, si on regarde l'évolution de Darty sur 30 ans :

- On est passé de magasin à gestion intégrée à la création de filiales, puis à une première réduction de filiales puis à une seconde réduction de filiales pour arriver à 3 filiales.
- Les conséquences ont toujours été la centralisation de certaines fonctions avec des pertes de postes, parfois accompagnées de Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) même si dans ce projet on ne parle pas de PSE.
- Réduction des institutions de représentation du personnel et donc de la représentation du personnel : Par exemple on est passé d'un CSE (CE à l'époque) pour un site de 50 personnes à 1 CSE par filiale pour finir peut-être avec 1 CSE national ! La chute est vertigineuse. La notion de proximité avec les salariés fortement déconsidérée. Les organisations syndicales s'en retrouvent affaiblies
- Maintenant on arrive au bout de la logique : Une seule entité juridique Darty. Quelles conséquences ce coup-là ? Est-on vraiment au bout de la logique ?

Les organisations syndicales vont négocier l'accord d'adaptation ou d'anticipation. Les CSE vont être consultés (les 3 qui restent avant de disparaître).

On a vu l'affaiblissement au cours du temps des instances de représentation du personnel et par ricochet des organisations syndicales.

En conséquence, la « mobilisation » et l'implication de tous nous semblent, plus que jamais, vitales pour défendre nos intérêts à tous.

La CGT veillera à défendre vos intérêts et revendiquera

- Maintien de tous les emplois.
- Aucun recul de rémunération.
- Création ou maintien d'établissements distincts.
- Maintien d'une représentation du personnel de proximité.
- Expertise indépendante financée par l'entreprise

Bref pour nous, aucun salarié ne doit perdre en rémunération globale, en droits collectifs, en organisation du temps de travail, en avantages sociaux ou en garanties conventionnelles.

Vous voulez vous impliquer dans cette lutte ? Organisons-nous ! rejoignez-nous

Contact :

cgtdartyouest@orange.fr

Pascal BRIULET DSC CGT DGO : 06 31 55 62 80

www.cgtdartyouest.com

